



# REPUBLIQUE DU BURUNDI

## MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

### SYNTHESES DES CONTRAINTES ET BARRIERES A LA GESTION DE LA BIODIVERSITE

Contraintes secondaires	Barrières
<b>Contrainte majeure 1: Faible niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques</b>	
<i>Faible niveau de sensibilisation et de conscientisation des populations, y compris les décideurs</i>	Faible niveau de sensibilisation et de formation de toutes les parties prenantes sur les questions de biodiversité
	Insuffisance d'outils de communication, d'éducation et sensibilisation par groupe cible
	Manque d'accès à l'information et aux messages éducatifs visant à changer le comportement de la population face à la dégradation accélérée de la diversité biologique
	Insuffisance d'enseignement scolaire et extra-scolaire pour les jeunes scolarisés tenant compte de la conservation sur la biodiversité
	Ignorance des risques de la mauvaise utilisation des ressources biologiques
	Manque d'informations sur les risques de dégradation et de perte de la biodiversité
	Méconnaissance de l'importance de la biodiversité par divers secteurs
<i>Non intégration des questions de biodiversité dans les politiques, programmes et plans sectoriels</i>	La non prise en compte des questions de la biodiversité dans la définition des missions des ministères autre que celui de l'environnement
	Non prise en compte des valeurs de la biodiversité dans les programmes, stratégies, plans sectoriels et locaux de développement
	Manque de synergie et de collaboration effective des ministères concernés par la biodiversité
	Manque d'un plan de suivi et d'évaluation et d'un cadre de coordination des interventions en rapport avec la biodiversité
<i>Prédominance des activités de développement à effets pervers et absence des incitations positives pour la préservation de la biodiversité</i>	Non promulgation du projet de loi sur les mesures incitatives sur les aires protégées
	Faible niveau d'encouragement vers des incitations positives pour l'adoption des comportements et des systèmes favorables à la conservation de l'ensemble de la biodiversité
	Rareté et manque de suivi des études d'impacts environnementaux pour les activités de développement
<i>Prédominance des systèmes irrationnels de production et de consommation des ressources naturelles</i>	Méconnaissance des techniques d'exploitation non destructrices des ressources biologiques
	Non maîtrise des mesures et pratiques pour l'utilisation durable des ressources biologiques
	Faible niveau de valorisation de la biodiversité à l'origine de sa faible contribution de la biodiversité au PIB
	Mise en place des projets sans études d'impacts environnementaux préalables
<b>Contrainte majeure 2: Insuffisance d'outils et de techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique</b>	
<i>Manque d'outils et de techniques pour stopper le rythme de dégradation des habitats</i>	Manque d'un cadre juridique pour assurer la conservation des éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacés
	Insuffisance des plans de gestion des aires protégées et des boisements et des plans d'exploitation rationnelle des ressources biologiques
	Faible capacité de maîtriser les feux de brousse
	Faible de niveau de maîtrise des techniques de réduction de la pression sur la ressources-bois
	Faible niveau de gestion intégrée de la fertilité des sols
	Faible capacités de maîtrise des effets néfastes des changements climatiques
	Faible niveau d'application des études d'impacts environnementaux
<i>Insuffisance des capacités pour l'évaluation, la maîtrise et la réduction de la pollution</i>	Faible capacité de station d'épuration de Buterere de reception des eaux usées de toute la ville de Bujumbura
	Laboratoire d'analyse de pollution de l'INECN non opérationnel
	Méconnaissance du degré de pollution des eaux et des sols
	Faible niveau de la gestion intégrée de la fertilité des sols
	Manque de dispositifs de protection des bassins versants les plus vulnérables à l'érosion
Manque d'unités de prétraitement dans les industries et les unités de prétraitement	
<i>Non intégration des agroécosystèmes, des zones sylvicoles et aquacoles dans un plan global d'occupation et d'aménagement du territoire</i>	Faible application de bonnes pratiques et de l'approche par écosystème en agriculture, sylviculture et aquaculture
	Absence des plans d'occupation du territoire et de gestion durable des agroécosystèmes, des zones sylvicoles et aquacoles
	Manque de politique de maîtrise de la démographie
<i>Insuffisance des capacités pour la connaissance et la gestion des stocks des poissons et des crustacés constituant les pêcheries</i>	Manque d'un système de contrôle strict des pêcheries au niveau national et régional
	Méconnaissance de l'état et tendance des espèces et des stocks de poissons et des crustacés
	La loi régissant la pêche très lacunaire en matière des espèces en déclin ou disparues
	Manque de techniques pour l'évaluation des stocks des poissons et des crustacés constituant les pêcheries
	Absence des plans de prélèvement durable des espèces de poissons et des crustacés
<i>Insuffisance des capacités pour la connaissance et la gestion des ressources biologiques végétales</i>	Absence des études quantitatives et des systèmes de régénération des ressources biologiques végétales
	Méconnaissance de l'état et tendance des ressources biologiques végétales dans et en dehors des aires protégées
	Non application de la loi régissant l'accès facile aux ressources biologiques des aires protégées
	Absence d'une loi nationale contraignante sur l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées
	Insuffisance des capacités humaines et techniques pour le suivi de leur évolution des ressources biologiques végétales
<i>Manque des capacités pour réglementer les espèces exotiques et leur mouvement transfrontalier</i>	Manque d'une unité de contrôle des espèces exotiques importées à l'aéroport de Bujumbura et dans tous les postes douaniers
	Manque de lois sur les espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier
	Insuffisance de capacités technique pour éradiquer les espèces dangereuses
	Faible capacité pour la surveillance des mouvements de ces espèces
	Méconnaissances des zones affectées et l'ampleur d'infestation
	Faible niveau de sensibilisation sur les conséquences découlant de l'introduction des espèces envahissantes

<b>Contrainte majeure 3: Faible niveau de sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes du pays</b>	
<b>Faible niveau d'intégration de tous les écosystèmes naturels dans le réseau national et transfrontière d'aires protégées</b>	Faible représentativité de tous les écosystèmes naturels dans les systèmes d'aires protégées
	Manque de connectivité entre les aires protégées et/ou les écosystèmes naturels
	Faible niveau de préservation des espaces transfrontiers
	Manque de statut juridique pour certaines aires protégées et des zones spéciales représentatives de la biodiversité
	Manque de plans de gestion pour les aires protégées
	Faible niveau de mise en œuvre des lois régissant les aires protégées
	Faible niveau d'implication des communautés riveraines dans la gestion des aires protégées
	Faible niveau d'intégration d'une aire protégée dans le système de gestion de l'espace et de développement socio-économique des communautés
<b>Faible niveau de maîtrise et de réduction de la perte des espèces</b>	Méconnaissance de l'ensemble des espèces menacées et leur classement suivant le degré de menace
	Faible capacités de reconstituer les espèces menacées ou celles disparues
<b>Faible connaissance sur l'état et les tendances des habitats, des populations et des espèces</b>	Absence d'un système de suivi de la dynamique de la biodiversité
	Faible capacités humaines et technique pour le suivi de l'évolution des habitats, des populations et des espèces
	Faible niveau d'évaluation des conséquences d'introduction des espèces étrangères
<b>Faible niveau de maîtrise de la disparition des plantes cultivées, des animaux d'élevage et ainsi que leurs parents sauvages</b>	L'homogénéisation des systèmes de production agricole par l'introduction en permanence des espèces et variété nouvelle
	Disfonctionnement de la filière semencière
	Insuffisance des connaissances sur l'érosion génétique et le niveau de vulnérabilité des espèces domestiquées
	Absence des interventions pour sauvegarder des connaissances traditionnelles des agri-éleveurs visant à soutenir la biodiversité et à assurer la sécurité alimentaire
<b>Contrainte majeure 4: Faible niveau de valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</b>	
<b>Insuffisance des capacités pour restaurer et pérenniser des écosystèmes fournissant des services en ressources halieutiques et forestières notamment aux Batwa, aux jeunes et femmes ruraux et aux groupes pauvres</b>	Manque des connaissances pour restaurer certaines ressources biologiques en disparition
	Manque d'accès facile des communautés aux ressources biologiques des aires protégées les obligeant de recourir aux méthodes clandestines irrationnelles
	Absence d'une gestion participative des écosystèmes impliquant les communautés bénéficiaires
<b>Faible capacité de renforcer la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques et leur pouvoir d'absorption du carbone</b>	Non maîtrise des effets des changements climatiques sur les écosystèmes et les espèces
	Ignorance de pouvoir d'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques et capacités de séquestration du carbone
<b>Faible niveau de valorisation des avantages tirés de la facilitation d'accès aux ressources génétiques</b>	Absence des lois et politiques nationales sur d'accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
	Méconnaissance des enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
	Faible niveau de sensibilisation sur l'importance du Protocole de Nagoya
	Faible capacité de négociation à juste titre des avantages découlant de l'accord d'accès aux ressources génétiques
<b>Contrainte majeure 5: Manque d'un cadre de planification participative, de gestion des connaissances et du renforcement des capacités</b>	
<b>Absence des mécanismes de mise en œuvre de Stratégie National et Plan d'Action en matière de diversité biologique</b>	Manque d'un cadre consultatif de différents acteurs pour la mise en œuvre de la SNPA-DB
	Manque des plans sectoriels et locaux pour la mise en œuvre et la révision de la SNPA-DB
	Manque d'indicateurs efficaces pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPA-DB
<b>Déconsidération des connaissances, innovations, pratiques traditionnelles des communautés autochtones dans les activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité</b>	Manque de politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sur la biodiversité
	Ignorance des communautés locales et autochtones sur leur droit de propriété sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en rapport avec la biodiversité
<b>Insuffisance des connaissances et des informations scientifiques et technologiques sur la biodiversité</b>	Absence d'inventaire des connaissances, innovations, pratiques traditionnelles des communautés autochtones utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité
	Connaissances insuffisantes des éléments constitutifs des grands groupes de la biodiversité dans tous les écosystèmes
	Manque de programme de recherche sur la biodiversité au niveau national
	Manque d'un centre de recherche en biodiversité au niveau national
	Manque de taxonomistes spécialisés dans les différentes branches de la biodiversité
	insuffisance de para-taxonomistes et autres techniciens formés et employés pour les inventaires biologiques
<b>Faible niveau du système d'information et de communication des connaissances sur la biodiversité au Burundi</b>	Manque d'un musée national pour la conservation et l'exposition du matériel biologique représentatif de la biodiversité nationale en vue de la faire mieux connaître du public
	Faible niveau de coopération avec les pays et les institutions spécialisées pour le transfert de technologie et des connaissances dans le domaine de biodiversité
	Manque des outils non web pour échange et communiquer les informations, les connaissances et les technologies sur la biodiversité
	Faibles capacités de la Bibliothèque de l'INECN retenue comme Centre de documentation en Biodiversité
	Faible niveau de communication au niveau national, régional et international sur la biodiversité
	Faibles capacités du CHM pour diffuser davantage les connaissances sur la biodiversité au Burundi
<b>Manque de plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité</b>	Faible capacité nationale pour assurer un mécanisme de financement intérieur dans le domaine de la biodiversité
	Inexistence d'un plan d'investissement et de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre de la SNPA-DB
	Manque d'un cadre de coordination de l'aide extérieure pour conservation de la biodiversité
	Manque d'un mécanisme pour mobiliser des taxes écologiques
	Faible niveau de valorisation des ressources biologiques et des attraits écotouristiques pour assurer le financement des interventions sur la biodiversité